

Chiens et chats en ville

Avant d'adopter un animal de compagnie, il est important de s'assurer que l'on a pris en compte toutes les conséquences qui impacteront notre quotidien : quelles sont mes obligations, quels sont ses besoins, quelle va être sa taille adulte, quels soins lui apporter ? Voici quelques recommandations pour les futurs propriétaires, pour le respect de l'animal autant que pour le vivre-ensemble.

Chien ou chat, l'identification de l'animal est obligatoire, par tatouage ou puce électronique. Elle permet de le retrouver s'il s'est égaré. Si vaccination et stérilisation ne sont pas obligatoires (sauf pour les chiens catégorisés qui doivent être stérilisés), elles sont toutefois fortement conseillées, surtout pour les chats qui sont plus "voyageurs". « *Il faut limiter la repro-*



Abandonner son animal de compagnie est sévèrement puni par la loi.

duction incontrôlée de chats, car leurs regroupements peuvent créer des nuisances : bagarres bruyantes, agressivité, déjections porteuses de maladies », informe Nicolas Duveautour, de la direction Hygiène publique. En 2020 à Poitiers, 235 chats errants ont été emmenés à la fourrière après avoir été signalés par des habitants, dont 13 seulement ont été réclamés. Pour limiter la prolifération, la Ville travaille en lien avec trois associations qui récupèrent et stérilisent les chats avant de les remettre en liberté, tout en les nourrissant dans des lieux entretenus. Ces associations ont obtenu le statut de « refuge » qui leur permet de proposer aussi des chats à l'adoption. Chats et chiens attendent aussi d'être adoptés au refuge SPA.